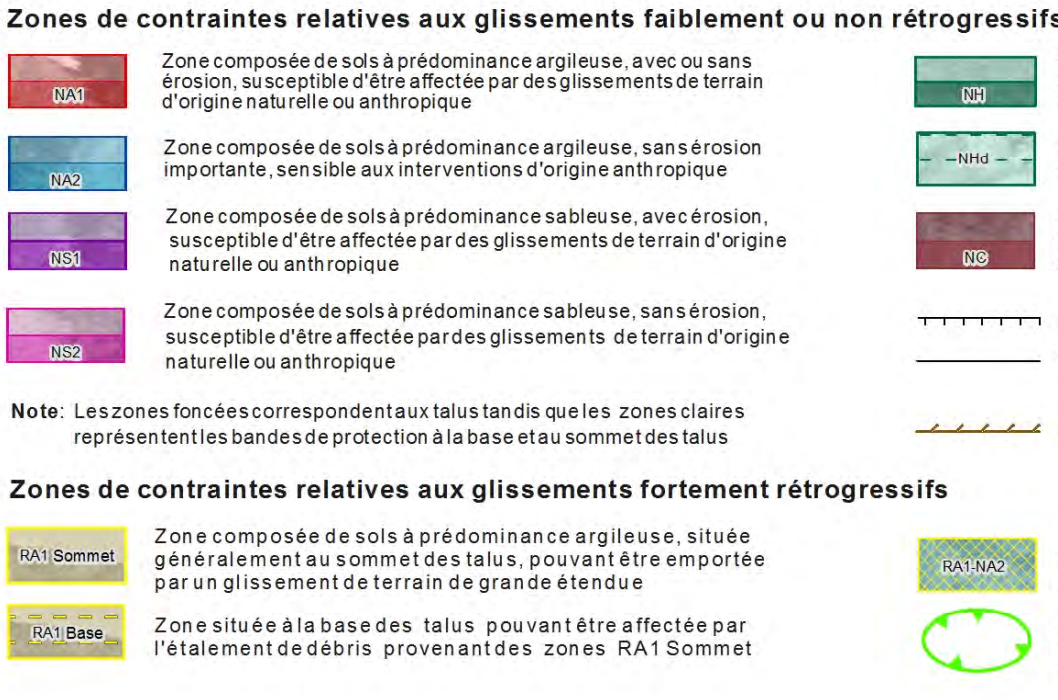
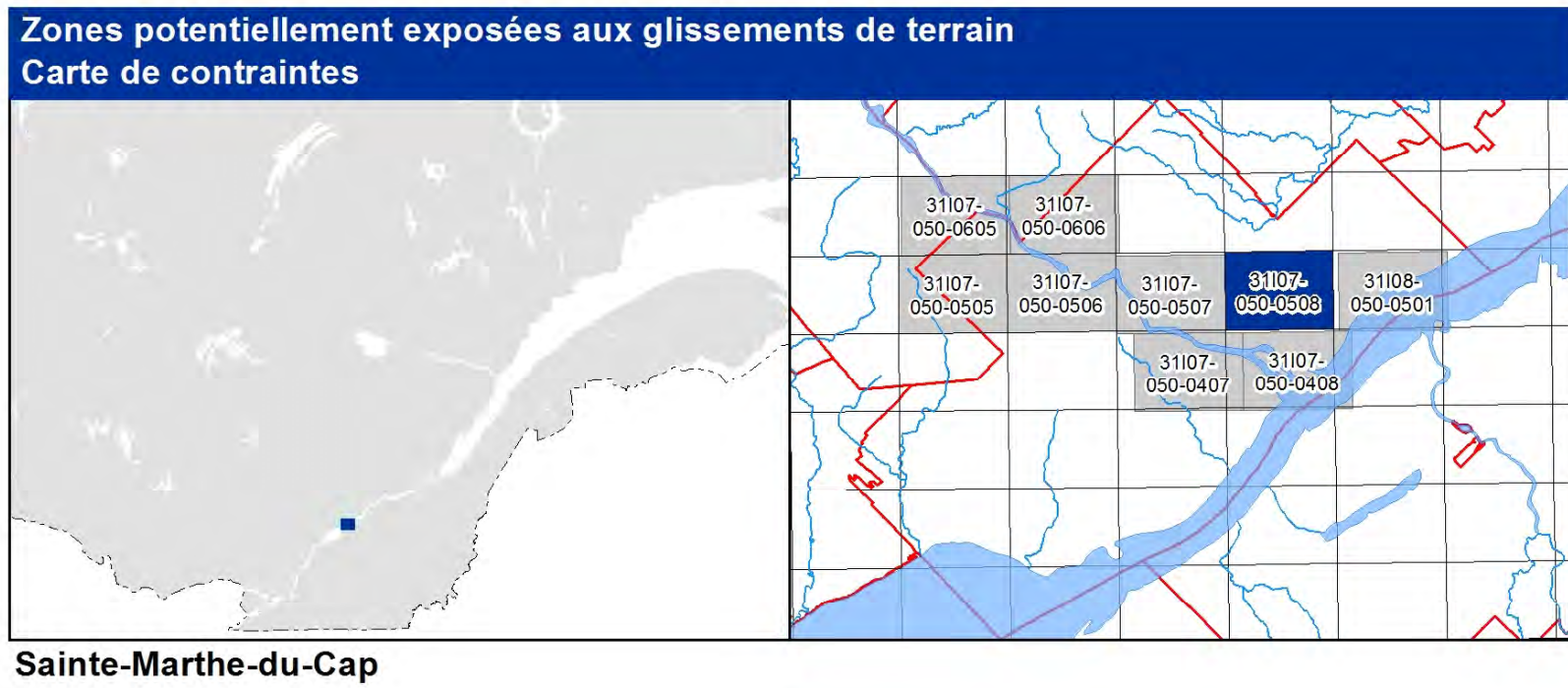


Sainte-Marthe-du-Cap

31107-050-0508



31107-050-0508



Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été établi principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à avoir degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transversale modifiée (MTM), zone de 7°, Système de coordonnées géocentriques du Québec (CCQG), Sphère 8
Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 504 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999
(1 cm sur la carte équivaut à 2000 cm sur le terrain, soit 20 mètres)

Sources

Données
Niveaux géodésiques de terrain : Ville de Trois-Rivières
Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté : Ville de Trois-Rivières
Orthophotographies numériques : Ville de Trois-Rivières

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du Ministère des Transports
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (mars 2014)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, c. 25)
Annexe VI
Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes
(Articles 1 et 5)
Feuillelet no 6

Règlement de modification 2016, c. 4:
Adopté le 10 janvier 2016
Entrée en vigueur le 9 mars 2016

Transports Québec